

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé :

Procuration :

Convocation et affichage : 19/05/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : x

**Objet : AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL RELATIVES AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SISTERONNAIS-BUËCH (CCSB) ET JABRON-LURE-VANÇON-DURANCE (CCJLD)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les communes de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance et Sisteron-Buëch ont prévu des travaux d'entretien de leurs cours d'eau respectifs.

Pour ces travaux il est nécessaire de faire une demande d'autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général, cette dernière étant soumise à une enquête publique.

Chaque conseil municipal concerné par ces travaux doit donner un avis sur ces travaux.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que ces travaux seront réalisés sous la direction du SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) avec lequel les deux communautés de communes ont conventionné.

Ces opérations ont pour objectif de permettre un libre écoulement des eaux des différentes rivières, ils contribuent à atténuer les conséquences des crues.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- donne un avis favorable aux travaux présentés ci-dessus.**
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 16 juin 2025.

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**



Le secrétaire, Antoine POLATOUCHE